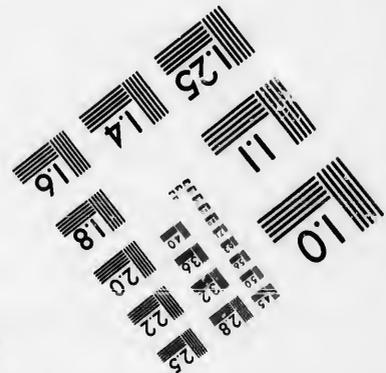
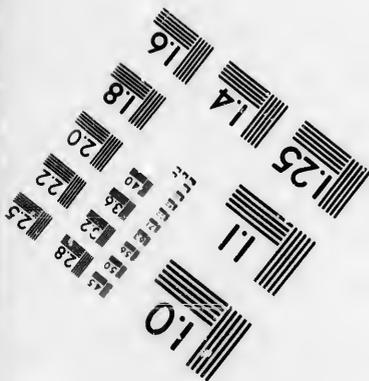
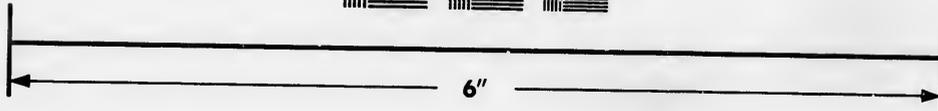
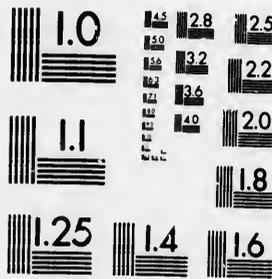


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28
18 25
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

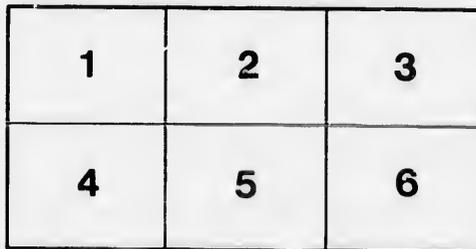
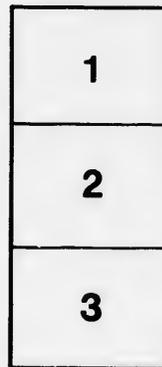
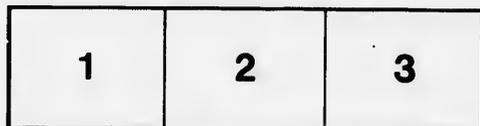
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



**LE NORD DE
MONTREAL
OU REGION
LABELLE**

Terres à Coloniser

**DANS LES VALLEES
DE LA ROUGE, DE
LA LIEVRE ET DE
LA KIAMIK**

**Au prix de
30 cts l'acre
par lot de
100 acres**



*Département de la
Colonisation de la
Province de Québec.*



Hon. LOMER GOUIN,

MINISTRE DE LA COLONISATION ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Mr S. DUFAULT,

SOUS MINISTRE DE LA COLONISATION.

QUEBEC

1936

(105)

110669

s
I
t

c
I
c
S
t
q
b

o
si

Le Nord de Montréal ou Région Labelle.

On a donné le nom de région " Labelle " à un certain nombre de cantons qui, réunis les uns aux autres, forment une superficie de neuf cent milles, ou à peu près régulièrement, de trente milles sur toutes les faces.

Ces cantons constituent ce qui était autrefois le théâtre d'action et de propagande colonisatrice de l'illustre apôtre du Nord, feu le curé Labelle. Ils sont actuellement au nombre d'une douzaine, que l'on peut considérer désormais comme définitifs. Ils portent respectivement les noms de Salaberry, Grandison, Clyde, Labelle, Minerve, Joly, Marchand, Loranger, Lesage, de Montigny, Boyer, Turgeon, Lynch, Mousseau et enfin Nantel. Il faut ajouter à cela les cantons Kiamika, Robertson, Gravel où se dirigent le plus les nouveaux colons.

Les cantons qui composent cette étendue de terrain ne sont pas tous également favorables à l'agriculture ; il y en a même quelques-uns où elle fera difficilement des progrès ; mais ils ont tous une importance majeure par le système des eaux qui les arrosent et par leur situation géographique, qui les place sur la voie des régions agricoles proprement dites et des grands centres de productions futurs.

A peu près à égale distance entre St-Jérôme et Labelle sur le chemin qui conduit à la rivière Rouge, se trouve la paroisse relativement ancienne de Ste-Agathe, dont fait partie le canton Beresford, encore aux deux tiers inculte.

Il n'y a pas plus de dix-sept à dix huit ans, tout le pays compris entre Ste-Agathe et la " Chute aux Iroquois " ou Labelle, n'était qu'une forêt épaisse ; avant la construction du chemin de fer et la création des paroisses de St Faustin, de St-Jovite et la Conception, qui relie actuellement Ste-Agathe à Labelle, on ne pouvait se rendre à ce dernier endroit, que par un chemin horrible, praticable seulement dans les beaux jours.

En 1880, les cantons de Wolfe et de Salaberry étaient ouverts. St Faustin et St Jovite étaient fondés, et, de missions primitives, devenaient de florissantes paroisses ;

quelques années plus tard, naissait St-Jovite, que l'on peut appeler à juste titre le chef-lieu de toute la région de la Rouge, et qui fait aujourd'hui des affaires florissantes ; on y voit plusieurs industries en pleine activité, entre autres, sept moulins, les uns pour scier le bois, les autres pour moudre le grain ou carder la laine, trois fourneaux à chaux et trois fromageries. On y remarque, en outre, un couvent et cinq écoles ; le village possède un aqueduc et la lumière électrique ; sa population dépasse, à l'heure actuelle, trois cents familles, et l'on n'y peut trouver un seul lot disponible ; l'agent des terres de la Couronne n'en a plus à offrir qu'à une distance de dix milles au delà du village.

Egalement la " Chute aux Iroquois ", ou plutôt " Labelle " a pris un essor très remarquable, étant donné un pays comme le nôtre où la colonisation avait marché à pas de tortue jusqu'en 1880. Labelle est devenue le centre d'une très grande activité, depuis que le chemin de fer s'y rend, mais bientôt ce chemin, atteindra le Nominique.

C'est un joli endroit, très pittoresque, entouré de mamelons qui seront couverts de champs et de jardins dans peu d'années ; l'industrie du bois y est active ; les billots y viennent par centaines de mille pour sauter la chute, qui a environ vingt deux pieds de hauteur ; les maisons sont bien construites ; les récoltes consistent en avoine, blé et pois ; enfin, le village renferme une école et plus de deux cents familles, plusieurs magasins de provisions générales, trois moulins et quatre hôtels ; le service de la malle y est devenu quotidien, et il est désormais à l'abri des intempéries. On doit y construire prochainement une grande fabrique de pulpe.

LE SOL.

Il en est de cette région comme de la plaine du Saint-Laurent ; on y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais ces terrains forment l'exception ; plus des deux tiers du pays sont très propres à la culture. Le sol est ce que l'on appelle communément de la terre jaune. Au fond des vallées, sur le bord des rivières, on rencontre de la glaise, de la terre grise, mais en général, c'est la terre jaune qui domine dans toute la région. Cette espèce de terre est un mélange de sable et de glaise. Mais, ici, la glaise renferme du fer, ce qui lui donne sa couleur rousse. Or, les sables mêlés d'argile ferrugineux forment d'excellentes terres. D'un autre côté, ce sol est doux au toucher et il se masse sous la pression, signe évident qu'il renferme une bonne portion de chaux.

Voilà pourquoi ces terres jaunes poussent à merveille le blé, l'avoine, les pois, l'orge, le sarrazin, le blé-d'inde, les patates, et tous les autres légumes.

Dans le haut de la Lièvre et sur la Kiamika on rencontre un sol argileux d'une grande fertilité. Les pâturages y sont d'une richesse incomparable et cette région n'est en rien inférieure à celle des Cantons de l'est, pour l'élevage du bétail. La forêt renferme des arbres de la plus belle venue ; des érables de deux à trois pieds de diamètre, des merisiers rouges et blancs, des cèdres, des bois blancs de même grosseur, etc. Evidemment un sol qui porte de tels arbres ne peut être qu'une excellente terre.

Les explorateurs et les arpenteurs avaient révélé, il y a déjà longtemps, l'excellente qualité de ce sol. M. Bouchette écrivait, en 1859, dans son rapport des Terres de la Couronne : " Les vallées de la rivière Rouge et de la Lièvre présentent une grande étendue de terres qui sont d'une qualité supérieure et ne sont surpassées par aucune autre du Haut ou du Bas Canada ".

Ce témoignage a été confirmé par l'expérience des colons. Ceux-là même, qui avaient apporté des vieilles paroisses, des préjugés contre cette terre jaune, la préfère maintenant à toute autre. C'est que, disent-ils, elle est propre à toute espèce de grain, plus facile à égoutter, et prête à être semencée plus à bonne heure au printemps ; elle est plus facile à engraisser et à cultiver, souffre moins, pendant l'été, de l'abondance des pluies et supporte plus aisément les grandes sécheresses.

Ajoutons que ce terrain donne merveilleusement l'herbe et le foin, et fournit de magnifiques pâturages. La raison en est non-seulement dans la qualité du sol, mais dans l'eau limpide des sources et des ruisseaux, qui abondent partout dans ce pays ondulé.

Il se rencontre, il est vrai, des lots, ou des parties de lot, qui sont impropres à la culture. Ces terrains doivent être laissés en bois, pour le besoin du chauffage et des constructions ; et avec le temps ils peuvent acquérir une valeur considérable. Combien de terres, dans les vieilles paroisses, vaudraient le double de leur prix actuel, si elles n'avaient pas été déboisées si complètement.

Somme toute, le sol a une haute valeur. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque l'on voit des lots, dont quelques arpents à peine sont défrichés, se vendre \$500, \$800 et jusqu'à \$1,000.

L'Annonciation.

A partir de Labelle, on continue sa route vers le nord, en suivant les bords de la rivière Rouge, et l'on passe ainsi dans le canton Marchand, qui fait partie de la paroisse nouvelle de l'Annonciation. On arrive par un excellent chemin ; le parcours le long de la Rouge est extrêmement pittoresque et attrayant.

La Rouge traverse les cantons Lynch, Mousseau, Marchand, Joly, Clyde, Salaberry, Arundel, Harrington et Grenville, soit un parcours de 150 milles. Elle est flottable depuis sa source jusqu'à son embouchure, et ses bords sont couverts des plus riches et des plus variées essences ; ce qui fait que 3,000 hommes hivernent chaque année dans cette région forestière, abattant le bois en hiver, et faisant le flottage au printemps. Toute cette partie du bassin de la Rouge, où se trouve la paroisse de l'Annonciation, constitue une immense plaine, d'une fertilité étonnante.

L'Annonciation a prospéré beaucoup dans le cours de ces années dernières. La population est de plus de huit cents âmes. On y trouve trois magasins, deux moulins à moudre et à scier, outre trois hôtels dans l'un desquels, surtout, on peut se faire servir à peu près tout ce qu'on demande d'ordinaire en ville pour un repas varié, on a une magnifique église, boutique de forge, etc., etc. Mentionnons, avant de quitter l'Annonciation, que les chemins seulement ouverts jusqu'en 1896 dans les cantons Clyde, Joly, Minerve, Marchand, Loranger, ont été rendus carrossables, outre qu'on en a pratiqué de nouveaux, dans les cantons Turgeon et Mousseau.

L'Ascension.

Quinze à dix-huit milles plus loin, limite qu'a maintenant atteinte la colonisation du côté est de la Rouge, se trouve la "Ferme d'en haut," devenue la propriété de M. Ambroise Charbonneau, l'habitant le plus éloigné de toute cette contrée. Le nombre des nouveaux colons s'est si promptement accru autour de cette ferme que ce territoire a été récemment érigé en paroisse sous le nom de l'Ascension. On célèbre la messe une ou deux fois par mois ; il y a une chapelle desservie par les Pères de l'Annonciation. Un bureau de poste, une école, un

magasin, etc., on vient de bâtir un pont sur la rivière Ronge pour unir les cantons Mousseau et Lynch. Il y a à l'Ascension aujourd'hui 72 familles résidentes.

La Colonie de la Macaza et du Lac Chaud.

En partant du canton Marchand, si l'on se dirige vers l'est, on suivra la rivière Macaza, qui est un affluent de la Rouge. Avant de se perdre dans cette dernière, la Macaza se partage en deux cours, dont l'un, en s'élargissant, forme le lac Macaza, et l'autre le lac Chaud. Sur les bords de la Macaza s'est établie une petite Colonie, qui porte le nom de la rivière, et sur une île du lac Chaud, on remarque un établissement dirigé par M. Desormeau et destiné à l'élevage du putois, animal à fourrures, aujourd'hui très recherché et dont la facilité de reproduire est extraordinaire. M. Desormeau y possède une très belle ferme dont plus de 150 arpents sont en culture.

Le lac Chaud, est éloigné d'environ une douzaine de milles de la Chute-aux-Iroquois [Labelle]. On s'occupe beaucoup d'y fonder une colonie agricole, qui devra occuper tout le terrain compris entre ce lac et le lac Sapin. Les terres du canton ont été arpentées et mises en vente. Elles offrent un aspect accidenté et s'inclinent en pente douce vers le lac Chaud, l'un des plus beaux et des plus poissonneux.

Pour arriver au lac Chaud, il faut traverser le lac de la Macaza, où l'on compte déjà plus de cent établissements. Ces établissements se sont faits en peu de temps dans d'excellentes conditions. Il y a à la Macaza : une chapelle, un hôtel, une chapelle, une école, un magasin et un bureau de poste. Plus de cinquante enfants fréquentent l'école. On trouve encore dans le canton Nantel quantité de bonnes terres colonisables.

Pour l'édification des pionniers, citons quelques exemples de ce que ces braves colons ont pu faire en deux ans, avec l'énergie et le courage seul pour capital : ces renseignements ont été recueillis en 1898 au début de la colonie : Fabien Savary, originaire de France, a 10 arpents en culture ; Mathias Ouimet, 12 arpents ; J. B. Gingras, 30 arpents ; Paul Labelle, 20 arpents environ ; Joseph Milejour, 35 arpents ; J. B. Cloutier, 25 arpents ; Frs. Prevost, 36 arpents ; O. Rapatelle, originaire de France, 17 arpents ; Adolphe Lapointe, père, 15 arpents ; Adolphe Lapointe, fils, 20 arpents ; Dolphis Dauphin, 15 arpents ; M. Gratton, 20 arpents ; Grégoire Dutour, 20 arpents ; Magloire Ouellette, 20 arpents ; Jean-Baptiste Prevost, 20 arpents.

Un vieux Français natif de la Haute-Loire, M. Casimir Baratelle, image frappante du caractère énergique et entreprenant des anciens colons français, disait, l'an dernier : " Il y a un peu plus de trois ans, je quittais Montréal pour aller m'établir dans la Macaza, en pleine forêt, à onze milles de Labelle dans le Nord ; il n'y avait pas alors de chemins. Après avoir payé un lot \$40.00, il ne me restait que \$5.00 et je n'avais pas pour un sou de provisions. Cependant, j'ai trouvé le moyen de gagner ma vie et, aujourd'hui, je suis en bonne voie de prospérité. L'an dernier, j'ai cultivé quatorze arpents de terre, et l'été prochain, j'en cultiverai vingt. Sur mes quatorze arpents, j'ai moissonné, l'été dernier, 70 minots d'avoine, 20 minots de pois, 20 minots de patates, etc., et des légumes en abondance, de toutes sortes. J'ai de plus un cheval, une vache laitière, des animaux de basse cour."

Ste-Véronique de Turgeon.

Au nord-ouest du canton Nantel s'étendent ceux de Lynch et de Mousseau.

De ces deux cantons on passe au canton Turgeon, situé au Nord du lac Nomingue. Ce canton n'était qu'une immense forêt, sillonnée seulement par quelques chemins de chantiers, lorsque le docteur Jacques le choisit, en octobre 1895, pour y établir la colonie qui porte maintenant le nom de Sainte-Véronique. Le premier colon, M. Henri Martineau s'y rendit au printemps de 1896, avec sa famille, et s'établit près du lac Tibériade, où a été fixé l'emplacement de la future église. Le gouvernement de Québec, voulant secourir le courage et les efforts des fondateurs et des colons, leur vint en aide, dès l'été de 1896, en commençant la construction d'une route qui, aujourd'hui complétée, met en communication l'établissement du docteur Jacques avec Labelle, terminus actuel du chemin de fer. Cette route passe par la paroisse déjà prospère de l'Annonciation. De l'Annonciation à Sainte-Véronique la distance est de seize milles.

Aujourd'hui, plus de mille arpents de terres sont déboisées et mises en culture, une centaine de maisons ont été construites et sont habitées en grande partie par des familles. Une fois par mois la population se rend à la chapelle temporaire qui a été érigée et où vient dire la messe un des révérends pères du Nomingue. On a la messe une fois par semaine. Il y a deux magasins généraux.

Tout le long du chemin, depuis la limite nord de l'Annonciation jusqu'au lac Tibériade, on trouve des colons déjà installés avec leurs familles. Aussi nombreux sont ceux qui ont acheté des terres plus loin, dans l'intérieur.

ST-IGNACE DU NOMININGUE.

De l'Annonciation au Nomingue, il y a environ une quinzaine de milles à parcourir du côté de l'ouest, par le chemin Chapleau, grande artère qui se prolonge jusqu'au bord de la Lièvre, à cinquante milles de Labelle.

Occupe à peu près le centre de la région Labelle. Cinq cent trente-six lots de cent acres chacun composent ce canton, dont la population est de plus de 700 âmes. On voit par là qu'il y a encore de la place pour un grand nombre d'habitants. Pas plus d'un tiers de la localité n'est habité.

Le Nomingue est à 21 milles de la station du chemin de fer en suivant le chemin Chapleau. Son sol est de terre jaune très fertile. Plus des deux tiers du canton peuvent être colonisés très avantageusement. Le foin croît à foison. Le blé, l'avoine, l'orge, toutes les céréales, les légumes de même, viennent en abondance.

On peut comprendre dans la région proprement dite du Nomingue les trois cantons de Loranger, de Turgeon et de Montigny ; celui-ci est sur la route de la Lièvre.

Le climat n'est pas du tout ce qu'on peut appeler un climat septentrional.

Nous entrons ici dans une admirable région agricole. Il y a deux lacs Nomingue, le grand et le petit ; le grand se trouve au nord-est du canton Loranger, le petit est au sud. Au nord se voit le lac Vert, au sud, sud-ouest, les lacs Bourget et Lafèche. Le lac St-Joseph alimente un moulin à scie et à farine ; au sud-est du petit Nomingue sont les lacs Blanc et Noir. Le lac des Isles est tout à fait au sud du petit Nomingue. Le lac Croche est près du lac des Isles, à l'est ; en outre, il y a d'autres petits lacs, dans toutes les directions.

Le grand lac Nomingue a trente-cinq milles de tour ; il est extrêmement poissonneux et ses bords abondent en gibier.

Les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, établis sur le grand Nomingue ont énormément contribué aux progrès de la culture. Les moulins à scie, spécialement pour la planche et le bardeau, y fonctionnent avec une régularité parfaite depuis plusieurs années.

Climat et sol aidant, le Nomingue est une région agricole de premier ordre ; aussi ses habitants ont ils déjà remporté plusieurs prix aux expositions provinciales, entre autres à celle de Montréal en 1895.

A l'heure actuelle, St-Ignace du Nomingue possède deux moulins, une tannerie, cinq magasins de provisions, une beurrerie et deux hôtels. On y trouve encore deux forgerons, un fabricant de voitures et un peintre en bâtiment. La paroisse est desservie par quatre Pères de l'ordre des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, et le couvent que dirigent les sœurs de Ste-Croix donne l'instruction primaire à environ quatre-vingts élèves. C'est là que réside l'agent des terres pour cette région, M. Christin. MM. Beaubien, Nantel, Lacoste, Ogilvie, McGale, de Bellefeuille, A. J. Dawes, J. G. Lanthier, le Baron d'Halewyn et Rodier possèdent, au Nomingue, de très belles terres qu'ils font cultiver par des fermiers et qui servent de modèles aux autres cultivateurs.

Il est important de noter ici, que le monastère des RR. PP. est sous les soins des Révérendes Sœurs Chanoinesses de l'Immaculée Conception ; ces braves femmes se dévouent aussi au service des malades.

LA ROUTE POUR LA RIVIÈRE DU LIÈVRE.

En partant du Nomingue pour se diriger de plus en plus vers l'ouest, on prend de nouveau le chemin Chapleau, qui conduit à St-Gérard de Montarville, 27 milles plus loin, sur la rivière du Lièvre. On traverse d'abord le canton de Montigny, remarquable par la variété de ses bois, la qualité de son terrain et surtout par ses nombreux lacs, très poissonneux, très giboyeux et parsemés d'îles pittoresques qui avant un quart de siècle, seront transformées en parcs, en jardins et en vastes habitations rurales, pour l'agrément et la santé des riches citadins.

Il n'y a encore qu'un commencement de colonisation dans le canton de Montigny, une vingtaine de familles seulement l'habitent, mais il n'en donnent pas moins les plus grandes espérances, si l'on en juge par l'aisance acquise en peu de temps

par les premiers colons. Le gouvernement y a établi, pour les voyageurs, un poste, à la garde de M. Hyacinthe Maillé, ce qui est devenu nécessaire, à cause de l'affluence de plus en plus grande des voyageurs qui vont de la Rouge à la Lièvre, maintenant que le chemin Chapleau a été mis dans un état propre à la circulation, tout le long de son parcours.

M. Maillé possède donc une hôtellerie, sur les bords du lac Pie IX. Il peut héberger une vingtaine de personnes et loger autant de chevaux dans son écurie. Un aqueduc installé par ses soins lui donne l'eau à sa discrétion. Ce poste est à moitié chemin entre Labelle et le Rapide-de-l'Original, sur la rivière du Lièvre; il est d'une grande utilité pour les colons se dirigeant vers les cantons de l'ouest; il est aussi le rendez-vous des "Sportmen" à cause de nombreux lacs et de l'étendue de terrain de chasse situés dans le canton de Montigny. C'est là qu'abondent le chevreuil, la loutre, le vison, la martre, le renard, le pékan, le loup, l'ours, le chat sauvage, etc., etc., de même, la pêche donne abondamment la truite grise et rouge, le doré, le maskinongé, etc., etc.

Le service postal se fait deux fois par semaine, de Montréal au poste Maillé, et les chemins sont généralement bons tout le long de l'année.

De Labelle pour atteindre le poste Maillé, il y a environ cinq heures de voitures. Les colons se rendant à Kiamika et à la Lièvre sont heureux d'avoir obtenu l'installation d'un poste le long du chemin qui mène à la Lièvre; c'est pour eux un véritable Klondyke, vu qu'ils y trouvent en arrivant l'aïssance, par suite des travaux que leur procurent les chantiers de bois du voisinage. Le climat n'est pas rigoureux et peut être comparé à celui de Montréal. Le bois dominant est le sapin, l'épinette rouge et blanche.

Près du lac Pie IX, il y a un magnifique pouvoir d'eau, qu'on pourrait exploiter avec avantage et qui rendrait service à ceux qui s'établiront dans le canton de Montigny.

Pour les amateurs de pêche, il serait bon d'énumérer les nombreux lacs qui sont dans les alentours du poste Maillé:

Le lac de Montigny, d'une longueur de 3½ milles, contient en abondance la truite rouge et grise.

Le lac "des Iles," contenant 18 îles, d'une longueur de 5 milles, est reconnu pour la quantité prodigieuse de ses truites rouges et grises.

Le lac Pie IX, long d'un mille sur un demi mille de large, truite rouge.

Le lac Léon XIII, long de trois milles sur un mille de large, truite rouge de 1 à 5 livres.

Le lac Serpent, 3 milles de long sur 15 arpents de large, truite grise de 5 à 20 livres.

Le lac Maillé, à 20 arpents de la maison ; il a trois milles de tour, et le poisson y abonde. Mentionnons encore le lac Gamelin, le lac Charette, le lac Saint-Antoine de Padoue, le lac Lamorisière, le lac Pimodan, le lac Allet, etc., etc. On compte, en outre, dans la même région, une quinzaine de lacs plus petits, qui n'ont pas encore de nom.

ST-GERARD DE MONTARVILLE.

En passant du canton de Montigny dans le canton Kiamika qui l'avoisine, nous entrons dans le bassin de la Lièvre, l'un des plus beaux cours d'eau de la province, et l'un des plus importants tributaires de l'Outaouais. La rivière Kiamika a donné son nom au canton qu'elle traverse, avant de se jeter dans la Lièvre. A l'endroit où elle débouche dans cette dernière, on a érigé une belle municipalité sous le nom de Saint-Gérard de Montarville ; on trouve actuellement, à cet endroit, une chapelle, une scierie et un moulin à farine, une boutique de forgeron, trois magasins et un hôtel ; il y a un curé résidant. Il y a deux écoles à St-Gérard établies récemment par les soins des journalistes de Montréal. L'une de ces écoles a été baptisée du nom de "Ecole Bourassa", en reconnaissance des services du zélé député de Labelle. On compte actuellement 86 familles. On vient d'y établir une fromagerie.

LE CANTON KIAMIKA.

Le canton de Kiamika est l'un des plus fertiles qui existent dans la province de Québec ; du reste presque tout le bassin supérieur de la Lièvre est une admirable contrée agricole, offrant les plus ravissants aspects, avec ses vastes parcs naturels, foisonnant de forêts épaisses, formées des plus belles essences de nos bois.

La rivière est généralement large et profonde ; elle contient peu d'îles, et ses rives et quelques rares montagnes seulement, apparaissant de loin en loin, sont d'une fertilité et d'un pittoresque qui retiennent l'explorateur et le décident

vite à y faire un séjour. C'est pourquoi la colonisation sera facile et rapide sur le bord de la Lièvre.

Mentionnons la ferme Brière, dont le propriétaire a 120 acres en culture, sur les Lords de la rivière ; celle de M. Lacasse, qui produit des pommes de terre phénoménales, et enfin, la ferme Rouge, actuellement la propriété de M. Foisy, de Montréal. Cette ferme, ancienne propriété d'un marchand de bois, et dont les produits étaient réservés aux hommes qui travaillaient dans ses "chautiers" couvre un très vaste espace ; elle n'a pas moins de deux milles de front et offre plus de quatre cents acres en pleine culture.

RAPIDE DE L'ORIGNAL.

En continuant de remonter la Lièvre après avoir quitté Saint-Gérard de Montarville, on arrive au rapide de l'Orignal, qui se trouve à une quinzaine de milles plus loin, par un chemin carrossable de première classe qui longe la Lièvre.

De distance en distance, le long de ce parcours, on trouve des colons qui s'y sont fixés, depuis sept à huit ans ; chacun d'eux possède une ferme variant de 40 à 100 acres en culture. Ils sont tous heureux et contents, il faut citer comme exemple, M. Jos. Dumorechel, qui, venu à la Lièvre sans un sou valant, est aujourd'hui propriétaire d'une ferme qu'il a refusé de vendre, pour cinq mille dollars.

C'est en 1887, que les premiers colons se sont fixés au "Rapide de l'Orignal". Ils étaient deux, deux hommes d'une rare énergie et d'une forte initiative ; l'un Solim Alix, s'établit sur le côté ouest de la rivière, l'autre Norbert Fertier, alla de l'autre côté. Par la suite, les établissements de tout le pays environnant, qui fut divisé en deux cantons, celui de Campbell et celui de Robertson, prit le nom paroissial de Notre-Dame de Fourvières. Cette paroisse renferme aujourd'hui environ 525 habitants, parmi lesquels 115 enfants en âge de fréquenter les écoles.

Actuellement, au Rapide de l'Orignal, on compte une église, une école, quatre magasins, une boutique de forgeron, deux hôtels, deux boutiques de menuisier, deux moulins à scie, un moulin à farine, un médecin. Le foin s'est vendu de douze à dix-huit dollars la tonne, et l'avoine cinquante sous. On vient d'y établir une fromagerie.

Notre-Dame de Fourvières est pourvue d'un curé résidant.

Le service postal se fait deux fois par semaine.

LA FERME NEUVE.

La Ferme Neuve est une colonie ravissante qui s'est développée avec une telle rapidité qu'elle a été érigée en paroisse, il y a deux ans. Il y a une église, un curé résidant, deux hôtels, une école, des magasins, un bureau de poste, etc., etc., sa population est de 125 familles,

Sur un parcours de six milles, les lots sont en partie occupés. C'est une des plus belles paroisses du nord, car les cantons Pope, Wurtel, Gravel et Moreau renferment un sol de première qualité, au point de vue de l'agriculture.

Tout le sol de cette région est excellent, jusqu'au "Rapide des Cèdres"; s'il y avait des chemins, les lots se prendraient avec rapidité. Un certain nombre de colons font des ceutaines de dollars, à travailler dans les chantiers d'hiver, pour les commerçants de bois. Ils cultivent pendant l'été et vendent leurs produits, entre autre leur foin, à des prix extrêmement rémunérateurs, soit \$24.00 la tonne de 133 bottes; les marchands de bois étaient obligés, auparavant, de faire venir de Buckingham leur foin, qu'ils rayaient sur place \$15.00, et qu'il leur revenait à \$40.00, une fois rendu dans le haut de la Lièvre.

La "Ferme-Neuve," ancienne propriété d'un marchand de bois, qui la faisait cultiver, afin d'avoir des provisions sur les lieux pour ses hommes, est aujourd'hui, la propriété de M. Cyrille Lafontaine. L'espace en culture comprend quatre cents acres; les dernières récoltes ont rapporté 180 tonnes de foin, vendu sur place à \$14.00 la tonne, 4,000 minots d'avoine, vendue, en moyenne, 50 sous le minot, 800 minots de pommes de terre, à 75 sous le sac, 100 minots de blé, produit de neuf minots de semence. M. Lafontaine a 40 bêtes à cornes, qui lui rapportent annuellement mille livres de beurre, au prix de 30 à 35 sous la livre. Ces prix semblent exorbitants, à distance, mais ils ne le sont pas dans cette région, où les communications sont encore difficiles; les gens de "chantiers" sont loin, pour cette raison, de les trouver excessifs.

LES CANTONS DU HAUT DE LA LIÈVRE.

L'élevage est l'industrie principale des cantons du haut de la Lièvre. Les compagnies forestières, qui reculent de plus en plus les limites de leurs explorations, achètent tout ce que peuvent leur fournir les colons de l'endroit. A la Ferme-

Neuve demeurent quelques familles algonquines, qui vivent de chasse et de pêche, n'ayant, comme les autres Indiens, aucun goût pour la culture. On s'attend à voir s'élever, avant longtemps, plusieurs paroisses, à cette latitude de la Lièvre, grâce aux chemins qui vont bientôt être ouverts, le long de chacune de ses rives, sur une longueur d'une vingtaine de milles.

Un nombre exceptionnel de familles s'est dirigé vers les nouveaux cantons de la Lièvre dans le cours de l'année dernière. Ces familles, dont chacune dispose d'un capital variant de 200 à 400 dollars, ont fait faire des travaux de défrichement durant l'été, ce qui a été, une bonne aubaine, pour les colons pauvres de l'endroit. Le trajet par voiture entre Labelle et le Rapide de l'Original peut se faire en une journée et demie.

On a, d'autre part, rendus carrossables les chemins compris dans les cantons de Clyde, Joly, Minerve, Loranger, et l'on en a ouvert de nouveaux, dans les cantons Turgeon, Mousseau, Kiamika et Campbell. Rien n'est épargné pour favoriser la colonisation dans ces régions fertiles, si longtemps ignorées et si recherchées aujourd'hui. Les successeurs du curé Labelle, dans cette œuvre patriotique, peuvent se féliciter de leur zèle et de leurs efforts ; ils ont été couronnés de succès. M. Christin, agent des terres de la Couronne, pour le Nord de Montréal, écrivait, dans un rapport en date du 8 décembre 1896, que pendant l'année précédente, trois cents familles s'étaient fixées dans neuf paroisses faisant partie du territoire placé sous son contrôle ; la statistique contenue dans le rapport de M. Christin est basée sur des visites faites de maison en maison.

Dù reste, le mouvement et l'activité des colonisateurs sont généraux, et se manifestent sans ralentissement, dans toute la province. Des cantons inhabités, il n'y a pas plus de deux ans, comptent aujourd'hui plus d'une centaine d'âmes de population. Pour ne donner qu'un exemple, on peut citer tous les lots pris dans un rayon de dix à douze milles autour de Labelle. Il n'en reste presque plus dans la partie ouest du canton de Minerve. Rien, enfin, n'est épargné pour pousser la colonisation dans ces régions fertiles ; aussi, pour la première fois, voit-on, les résultats dépasser les espérances.

LA COLONISATION DANS SES RÉSULTATS.

Tant d'excellents résultats consolent des longues années d'inertie, et font naître les plus fermes espérances pour l'avenir. L'œuvre de la colonisation est poursuivie régulièrement

et systématiquement, et elle réussira, comme ont réussi toutes celles qui ont appliqué la méthode et l'esprit de suite au choix des moyens, et à la mise à profit des ressources à leur disposition. La colonisation est aujourd'hui organisée; elle a un corps et des membres, ce qui lui a pendant longtemps fait défaut; elle a reçu une direction, et l'on sait enfin aujourd'hui dans quelles routes on s'engage, et dans quelles il faut s'engager pour arriver à des résultats certains. Il ne reste plus désormais qu'à marcher résolument et intelligemment dans les voies tracées, à savoir les agrandir encore et à en ouvrir de nouvelles, en conservant toujours le même esprit initiateur et dirigeant.

LAC AUX ECORCES.

En remontant la rive droite à la rivière Kiamika, on arrive au lac aux Ecorces, dans le canton Campbell. On s'y rend par un chemin carrossable qui vient d'être fini. Il y a là un noyau de population très important. On y compte déjà 38 familles, et, il y a place pour plus de cent autres. Le sol est de première qualité. Un chemin déjà passable relie cette colonie au Rapide de l'Original. On possède un moulin à scie et on aura bientôt une école et un bureau de poste. Le lac aux Ecorces est déjà un des endroits les plus prospères de la région et promet beaucoup pour l'avenir. La distance de St-Gérard au lac est d'une huitaine de milles, et, sur tout le parcours de la route, il y a des colons très à l'aise.

LE LAC DES ISLES ET LE CANTON ROBERTSON.

Voilà encore une colonie naissante qui promet beaucoup. Le sol du canton Robertson, comme celui de Campbell, est d'excellente qualité. Depuis une couple d'années, le courant de colonisation s'est surtout porté de ce côté. Il y a d'établies là plus de 75 familles. Parmi les nouveaux colons, nous devons mentionner M. Philias Longpré, ancien hôtelier de Labelle qui possède là une belle ferme. M. Major, le dévoué député d'Ottawa, à la Chambre de Québec, est le propriétaire d'une des nombreuses Iles du Lac où il a fait de grands défrichements, et, est en voie d'établir, si rien ne l'empêche, une véritable ferme modèle. Il existe un bon chemin qui s'étend des bords de la Lièvre jusqu'au lac et au cœur du canton et contourne le Lac jusqu'à la limite ouest. Plus de deux cents familles peuvent encore trouver place et vivre à l'aise.

Cette colonie s'étend du côté sud du Lac, dans le canton Bouthillier, où elle prend un développement remarquable, le lac des Isles possède déjà un moulin à scie et à farine, la propriété de M. Honoré Potvin.

QUAND ET COMMENT SE RENDRE

Autant que possible c'est le printemps, aux derniers chemins d'hiver, qu'il faut se rendre dans nos cantons. Les transports coûteront moins cher, et vous serez certains d'être prêts pour les premiers travaux du printemps.

Plusieurs montent l'automne pour faire quelques défrichements et construire le chantier qui recevra la famille au printemps. Ces travaux préliminaires sont très utiles et d'un grand avantage pour le colon. Ils évitent à la famille les ennuis et les inconvénients du "campement provisoire."

Vous pouvez monter par le chemin de fer du Pacifique, train de Saint-Jérôme, partant chaque soir à 5½ heures de la Gare Viger et passant à Saint-Jérôme, Sainte-Agathe, Saint-Jovite jusqu'à Labelle. De cet endroit, vous pouvez atteindre la haute région de la Rouge par les chemins ordinaires préparés par le gouvernement, et qui vous mènent jusqu'à la Ferme-Neuve en passant par l'Annonciation, le Nominique, St-Gérard de Montarville et le Rapide de l'Original.

A quatre milles au-dessus de Labelle, sur la rive ouest de la Rouge, prend le chemin Chapleau qui vous conduit jusqu'au lac Nominique et va aboutir à la rivière par un autre chemin qui aboutit d'abord au lac Labelle, dont il longe et contourne l'extrémité nord pour se rendre à Minerve et de là au canton Lesage.

Pour atteindre Doncaster (Sainte-Lucie), Lussier (Saint-Donat), et la vallée de la Mattawin, on prend soit le chemin de Saint-Jérôme à Sainte-Marguerite, soit le chemin de fer de Joliette à Saint-Gabriel de Brandon, terminus actuel.

LES MOYENS DE SUBSISTANCE

Les colons qui s'établissent dans les cantons du Nord et qui ont certains moyens de subsistance font mieux de consacrer tout leur temps au défrichement de leurs lots ; ils seront plus vite en mesure de vivre du revenu de leur terre, mais ceux qui sont obligés, pour assurer la vie de leur famille, de chercher du travail, trouveront, dans les nombreux chantiers qui se font tous les hivers, à gagner de vingt à trente piastres par mois. Pendant la saison d'été, ils peuvent avoir de l'emploi à la confection des chemins du gouvernement. On paye pour ces travaux une piastre par jour en moyenne.

Une autre source de revenus pour le colon, est la vente du bois de service aux marchands de bois qui paient de bons prix.

Cette industrie est d'autant plus rémunérative pour le propriétaire d'un lot que ce lot est bien boisé et libre de toute redevance au gouvernement, parce qu'alors il n'y a pas de droits à payer. En somme, les moyens de subsistance sont multiples dans les forêts du Nord de Montréal. L'hiver dernier, il a été payé aux colons par les propriétaires de limites, en achat de bois, salaires pour la coupe et le transport des billots, pour plus de quinze mille piastres valant. Cet hiver ce revenu a plus que doublé.

FACILITES DE TRANSPORT

En s'adressant au Bureau de Colonisation, 1546 rue Notre-Dame, Montréal, on peut obtenir du Pacifique Canadien des conditions spéciales suivantes :—

Pour le transport des colons et de leurs effets de ménage et instruments aratoires, etc., par le Pacifique Canadien.

PASSAGE AUX ENDROITS SUIVANTS

	Aller.	Retour.
De Montréal à Sainte-Agathe	\$1 05	\$1 65
“ Allard's Mills	1 20	1 80
“ Laberge's Mills.....	1 25	1 90
“ Saint-Faustin	1 30	1 95
“ Saint-Jovite.....	1 45	2 20
“ Conception.....	1 60	2 40
“ Labelle	1 70	2 55
“ Saint-Gabriel de Brandon.....	1 45	1 90
“ Les Piles.....	1 60	3 15

Les enfants de six à douze ans ont droit à un demi-billet.

De Montréal à la région Labelle, il est alloué aux colons le transport gratuit de 150 lbs de bagage par adulte et 75 lbs par enfant porteur d'un demi-billet.

Transport des Effets de Ménage et Instruments Aratoires, Etc., aux Endroits suivants :

	100 lbs.	Char.
De Montréal à Sainte-Agathe.....	\$0 15	\$15 00
“ Allard's Mills.....	0 15	15 00
“ Laberge's Mills.....	0 15	15 00
“ Saint-Faustin	0 15	15 00
“ Saint-Jovite.....	0 15	15 00
“ Conception.....	0 15	15 00
“ Labelle	0 15	15 00
“ Saint-Gabriel de Brandon.....	0 28	19 00
“ Les Piles.....	0 34	24 00

EXTENSION DES FACILITES DE TRANSPORT

Ces facilités de transport basées sur les tarifs ordinaires sont aussi applicables à partir d'Ottawa, Trois Rivières, St-Guillaume, Sherbrooke et Drummondville et de toutes les stations intermédiaires.

CONDITIONS DES CHARS DE FRET POUR LES EFFETS DE COLONS.

Pour un char de fret au tarif ci dessus on alloue 10 têtes de bétail ou chevaux, moutons, cochons ; lingerie et articles de ménage ayant déjà servi ; bois de construction et bardeaux le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent ; au lieu de bois et bardeaux une maison portative ; quelques plantes et quelques animaux domestiques et un petit lot de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char ; ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi ; les wagons, voitures et instruments et outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, tel que épicerie, provisions, ferronneries, etc., et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc. ; tous ces articles, s'ils sont neufs, ne pourront être considérés comme effets de colon et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

On accorde le passage gratuit dans ces chars à la personne qui a charge de prendre soin de ces animaux en route.

Il n'est pas permis non plus d'arrêter les chars dans le but d'en sortir des marchandises, etc., avant qu'ils soient rendus à destination.

Le poids d'un char d'effets de colons ne doit pas excéder 20,000 lbs. ; s'il y a extra, on devra appliquer un tarif proportionnel à ce surplus.

Ces prix sont sujets à changer, informez-vous.

AGENCES DE COLONISATION.

A. B. FILION, Arundel, P. Q.

On communique avec cette agence par le chemin de fer de Montfort : Nombre de cantons : 16. Prix des terres : 30 centins l'acre. Il y a dans cette agence 92,812 acres de terres offertes en vente dont voici la description :

AMHERST.—Terrain très facile à défricher et donnant de bons rendements. Fort bien boisé en bois franc et mou : érable, merisier, pruche, cerisier. Cours d'eau et lacs poissonneux. Aussi excellent gibier.

PONSONBY.—Quoique raboteux et montagneux en plusieurs endroits, ce canton offre plusieurs belles étendues de terre argileuse bien appropriée aux fins agricoles, surtout dans les parties ouest des rangs 2, 3 et 4, et les parties nord-est du rang 5. Les différentes sortes de grains et végétaux croissent en abondance. Bois : érable, cèdre, pruche, bois blanc. Peu de pin. Pouvoirs d'eau.

ARUNDEL.—Très propre à l'agriculture d'une manière générale. Peu de pin. Autres bois : cèdre, épinette, pruche, etc.

GRENVILLE.—Généralement impropre à la culture. Bois franc domine. Peu de pin. Mines : fer, plombagine, mica ambré.

Augmentation de GRENVILLE.—Une partie est susceptible de culture. Bois très gros et d'excellente qualité. La pruche, l'épinette et le bois franc abondent.

HARRINGTON.—D'une manière générale peu propre à la culture. Montagneux et rocheux. Bois franc. Peu de pin. Mines de Mica.

HARRINGTON GORE.—Comme le précédent.

MONTCALM.—Le terrain est onduleux. Le 7ème et le 8ème rangs renferment d'assez grandes étendues de bonne terre. Le 6ème rang est une montagne sans valeur. Bien boisé : merisier, érable, pruche, cèdre, bois blanc, cerisier. Les lacs fourmillent de truites et d'autres poissons. Chasse variée : caribous, chevreuils, castor, loutre, martre, etc.

WENTWORTH.—Nombreux lacs en cette région. Le terrain, en général, est de qualité assez médiocre. Par-ci par-là, quelques étendues de bonne terre. Bois : épinette et bois franc. Beau mica reconnu sur plusieurs points.

CLYDE.—Lopins de terre très avantageux en une foule d'endroits. Le long de la Rivière Rouge, le terrain est plan et le sol de bonne qualité, les rangs 4, 5 et 6 sont impropres à la culture. Un peu de pin. Cèdre, érable, pruche, merisier, épinette rouge. Plusieurs lacs poissonneux. Ce canton est à 5 milles de la station du chemin de fer.

JOLY.—Un chemin longe la Rivière Rouge de chaque côté. Ce canton est entre-coupé par des montagnes et des lacs, et une grande partie est peu propre à la culture. Les bois sont l'épinette rouge et blanche, le merisier, le cèdre. La partie nord-est du canton est brûlée. Un puissant pouvoir d'eau. Ce canton (la Chute aux Iroquois ou Labelle) est le terminus actuel du chemin de fer.

LABELLE.—Située à 7 milles du chemin de fer. Terrain bien arrosé et adapté en certains endroits à l'agriculture. Les rangs 7 et 8 sont composés en partie de lacs et montagnes. De bonnes terres dans les rangs 5, 6, 9, 10 et 11. Bien boisé en bois de valeur : érable, merisier, bois blanc, pruche, épinette. La partie sud-ouest est brûlée.

LA MINERVE.—Les rangs 9, 10, 11, 12 et 13 sont supérieurs aux autres pour des fins de colonisation. Les rangs 1, 2, 3, 4, sont coupés par des montagnes et impropres à la culture. Bien boisé, mais le pin a été exploité dans une assez large mesure. Lacs très poissonneux.

DE SALABERRY.—Accidenté, mais en grande partie propre à l'agriculture. Bois franc : érable, merisier, pruche, etc.

GRANDISON.—Terre de qualité supérieure et favorable dans la partie sud pour des établissements agricoles. La partie nord-est est montagneuse et impropre à la culture. Beaucoup de bois franc. Bons pouvoirs d'eau. La paroisse Saint-Jovite qui se trouve dans ce canton est reliée par le chemin de fer.

T. A. CHRISTIN, Saint-Ignace du Neminingue, P. Q.

Communications avec l'agence : Par voie de Saint-Jérôme, chemin de fer de Montréal à Labelle (Chute-aux-Iroquois). Nombre des cantons : 15. Prix des terres : 30 centins l'acre. Les

terres offertes en vente dans cette agence mesurent une étendue de 487,048 acres.

BOUTHILLIER.—Sol fertile sur les bords de la rivière du Lièvre. De différentes qualités en d'autres endroits. Bois franc. Un peu de pin. Cèdre, pruche, bois blanc, etc. Plusieurs lacs poissonneux.

BOYER.—Situé à l'ouest du Nomingue. Qualité du sol : très bonne. Bois franc : érable, merisier, frêne, orme, pin, etc. Terrain généralement onduloux. De très bonnes terres dans la vallée de la rivière Kiamika.

CAMPBELL.—De bonne qualité et très propre à la culture. De chaque côté de la rivière Kiamika s'étend une zone de terrain riche et plan. Bois mêlés : le merisier, l'érable, l'épinette, le cèdre, la pruche, y dominent. Peu de pin. Lacs poissonneux.

GRAVEL.—Situé sur le côté ouest de la rivière du Lièvre. Lots de surface un peu irrégulière dans le 1er rang, mais très propres à la culture, de même que dans le 2ième rang. Terrain avec un sous sol de terre argileuse de première classe pour l'agriculture. Bois mêlés : l'érable, le merisier, le frêne et l'orme dominant. Aussi pruche, bois blanc et cèdre.

KIAMIKA.—Sol bon en général. Les lots situés de chaque côté de la rivière Kiamika sont de premier choix. Les rangs 2, 3, 4 et 5 sont montagneux et peu propres à la culture. Le bois dominant est le frêne, l'orme et l'érable. Aussi pin, cèdre, pruche, épinette blanche et rouge.

LORANGER.—Sol en général formé d'une bonne terre jaune, ordinairement sans roches. Magnifique vallée dans les 5ième, 6ième et 7ième rangs. Sol très riche en plusieurs endroits. Bois franc et plusieurs érablières. Le grand lac Nomingue et les lacs voisins offrent un site enchanteur aux touristes. Ce canton est le principal débouché pour les colons de la vallée des rivières Kiamika et du Lièvre.

MARCHAND.—A 15 milles du chemin de fer, avantageux pour l'agriculture. La meilleure partie se trouve entre la tête du Long Rapide et le coude de la rivière. La partie nord des rangs A et B, est peu colonisable. Le bois, érable, merisier, hêtre, frêne, pruche, est d'une belle venue. Plus de pin. Bons pouvoirs d'eau sur la rivière Macaza.

LYNCH.—Beaux terrains pour la colonisation. Situé sur les bords de la rivière Rouge. Une grande partie peut être facilement défrichée, le feu ayant détruit le bois.

MOUSSEAU.—Quoique rocheux, le sol est propre à la culture presque partout. Le bois y est partout d'une belle venue : épinette, érable, hêtre, merisier, pruche, frêne et du cèdre de qualité supérieure. Ce canton est riche en érablières. Nombreux pouvoirs d'eau pour les moulins.

NANTEL.—Un peu accidenté, mais avantageux presque partout, pour la colonisation. Les vallées du ruisseau Chaud et de la rivière Macaza comprennent de magnifiques terrains faciles à cultiver. Les lacs y sont poissonneux.

C. J. MARCHAND, Ste-Agathe des Monts, P. Q.

Cette agence comprend les cantons Wolfe, Archambault, Howard, etc. On s'y rend par chemin de fer de Montréal à Labelle. Il se fait peu de colonisation dans ce district.

LES CONDITIONS DE LA VENTE

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes.

L'acquéreur doit prendre possession de la terre qui lui est vendue dans les six mois qui suivent la date de la vente.

Il doit y résider et l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres pendant au moins deux ans à compter de la vente.

Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de défricher et de mettre en culture au moins dix acres par cent acres de terre et construire une maison habitable de seize pieds sur vingt.

Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat et la balance en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par année.

De plus, si le lot se trouve situé dans une région actuellement sous licence de coupe de bois ou encore dans une région qui tombe sous le coup de l'acte des mines, le colon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

LE CAPITAL QU'IL FAUT APPORTER.

Pour s'établir sur une terre boisée, il faut au moins avoir quelques économies et de quoi vivre pour un an ou plus. A ceux qui sont sans le sou, on ne saurait leur conseiller de gagner la forêt, car c'est s'exposer à la misère. Inutile de compter uniquement sur les chantiers et la construction des routes publiques pour assurer la subsistance de la famille, on doit plutôt considérer ces travaux comme auxiliaires. Avec un capital de deux à trois cent piastres un colon laborieux peut être sûr de réussir.

Apportez avec vous votre matériel de ferme, tout votre bétail, imposez-vous quelques sacrifices pour vous procurer au moins une vache à lait et une couple de porcs, qui assureront la vie de la famille dès la première année.

Qu'on se conforme à ces conseils et l'on n'aura pas à s'en repentir.

COMMENT COLONISER.

Le colon bien décidé à se créer un établissement ne doit rien négliger pour s'assurer le succès. Bien des fois, on a eu la douleur d'enregistrer de tristes insuccès. Un mauvais conseil, le manque d'expérience peuvent tout gâter. Si l'on possède une certaine connaissance des travaux de défrichement, que l'on s'enforce hardiment dans la forêt. Autrement, on doit s'adresser tout d'abord à des hommes compétents et désintéressés pour en obtenir tous les renseignements désirables sur la meilleure manière de se rendre au pays de colonisation, de choisir son lot, de le défricher et de le cultiver durant les premières années.

LE CHOIX D'UN LOT.

Le choix d'un lot ! Voilà la première chose à faire et la plus importante. Il y va de votre avenir, du bonheur de votre famille. Consultez vos goûts, vos aptitudes, le genre de culture que vous entendez adopter. Etudiez bien pour cela la nature du sol et les différentes ressources que vous pourrez en tirer. Gardez-vous bien de juger d'après les apparences, mais songez à l'avenir : où sera l'église, le chemin de fer, la beurrerie, l'école, le moulin ? quels développements industriels ou commerciaux pourront prendre plus tard votre localité ? Ne choisissez pas seulement pour vous : pensez à vos enfants. Plus d'une fois on entend dire : " Mon père, mon grand-père avait pris d'abord la propriété d'un tel maintenant. Il s'est découragé, le défrichement était trop rude, et il l'a revendue pour un sac de fleur ou un cheval. Aujourd'hui vous le voyez, c'est la plus belle propriété de la concession."

Sans pouvoir vous indiquer le lot que vous devez prendre, l'agent des terres de la région vous donnera toujours de très utiles indications générales. Règle générale, visitez vous-même minutieusement le terrain que vous voulez choisir ; visitez de plus la région qui l'entoure, et voyez s'il y a pour plus tard de quoi faire une bonne colonie. S'il vous est impossible d'entreprendre le voyage, faites choisir votre lot en indiquant sur la carte l'endroit qui vous conviendrait. La carte est fidèle, et les indications que vous y voyez sont extraites des rapports officiels des arpenteurs et des explorateurs.

COMMENT DEFRICHER

Il est à propos de faire ici une distinction entre les terrains à bois franc et les terrains à bois mou. Voici ce qui est généralement pratique :

Pour l'abatis de bois franc d'abord : Voilà le colon en frais de tasser. Il choisit un endroit un peu élevé et il commence par y trainer avec ses bœufs sept à huit billes qu'il met les unes à coté des autres. Ensuite, au moyen de léviers, il met une autre rangée de billes sur la première, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une seule bille vienne faire comme le faite d'un tas. Le nombre par acre dépend, bien entendu, de l'épaisseur de la forêt : 6 ou 7 tas sont la moyenne. Une fois le bois tassé, on y met le feu. Le bois franc brûle en tout temps ; il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il sèche. Et souvent c'est en plein hiver, au milieu des neiges, qu'on le fait ainsi brûler.

Le printemps, on passe la herse entre les souches et la terre est ensemencée pour une première fois.

Pour les terrains de bois mou : On rase près du sol tous les arbres qui ont moins de six pouces à la souche, sans sarcler les arbustes. On abat les arbres, on les coupe par billes de longueur convenable, et on coupe toutes les branches et les têtes des arbres. Tout est laissé étendu sur le sol pour sécher. C'est ce qu'on appelle, en terme de colon, faire de l'abatis plat. Dès que l'abatis est suffisamment sec, on y met le feu. Quand le feu a passé, on tasse les billes qui peuvent rester et on y met encore le feu.

Ce défrichage peut coûter, en moyenne \$10 par arpent pour le bois franc : et \$12 pour le bois mou.

Quand la terre neuve est ainsi préparée, on l'ensemence, et généralement avec la semence du grain, on sème de la graine de mil, et une fois la récolte enlevée, on laisse la terre en prairie et

ensuite en pacage jusqu'à ce que les souches soient assez pourries pour permettre de les enlever facilement et de faire un premier labour. On peut aussi semer au printemps des patates, du blé d'inde, des fèves, des navets et à l'automne semer de la graine de foin, là où ces légumes ont été récoltés.

Il est bon d'observer en terminant, que la destruction par le feu de tout le bois qui se trouve sur le lot défriché ne s'opère plus d'une manière aussi complète, aussi générale qu'autrefois. Depuis que la colonisation se fait "en chemins de fer" des quantités énormes de bois de corde sont exportées vers les villes et les vieilles paroisses de la province. L'heureux colon qui possède un lot dans les régions traversées par des voies ferrées, ou dans un circuit de quelques milles, peut retirer jusqu'à \$30 et \$40 par arpent de la vente de son bois de chauffage.

Et au point de vue de la fertilité du sol, le colon y gagne aussi. Car trop souvent, en faisant brûler sur place tout le bois abattu pour les fins de défrichement suivant l'ancienne méthode, le feu ne consume pas seulement le bois nuisible à la végétation des grains en général, mais encore l'"humus", c'est-à-dire la partie la plus riche, la plus précieuse du sol. La récolte du bois ne dispensera pas entièrement, il est vrai, de faire passer au feu, mais ce feu mitigé, qui n'a pour aliment que les branches et les feuilles jonchant la terre, suffit, par les cendres qu'il laisse, à neutraliser l'excès d'acidité du sol vierge sans trop le détruire comme il arrive par l'ancien procédé.

CONDITIONS DE SUCCES

1. Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

La respectabilité est une des premières et la plus importantes des conditions acquises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans les cantons du Nord : que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font de la propagande en faveur de la colonisation.

2. Il doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout, dans les premières années, à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve. Là comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

3. Il lui faut faire le choix d'un lot avantageux.

Nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus.

4. Le colon, s'il se livre à une entreprise quelconque pour la première fois, doit demander conseil.

A moins qu'il ne cherche à chaque occasion les avis d'hommes pratiques, son inexpérience lui fera commettre des fautes, et quand les moyens sont limités, la moindre bétise est souvent fatale.

QUI DOIT S'ETABLIR SUR LES TERRES BOISEES

1. C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité, comme on en voit tant dans nos vieilles paroisses. Une pareille terre, quels que soient le travail et la dépense qu'on y mette, ne peut donner que des récoltes médiocres ; celui qui cultive cette terre vivra toujours misérablement. Mais pourquoi s'obstine-t-il à la cultiver ? S'il avait un méchant cheval, il se hâterait de s'en défaire pour s'en procurer un meilleur : qu'il fasse de même pour sa chétive terre. Qu'il la vende, qu'il s'en débarrasse au plus tôt aux meilleures conditions qu'il pourra trouver ; avec l'argent qu'il en retirera, il lui sera facile de s'établir plus avantageusement sur des terres nouvelles. Là, il pourra choisir le meilleur terrain au prix de 30 centins de l'acre, payable en cinq ans. Quelques mois de travail lui suffiront pour faire une éclaircie de quelques arpents qui pourront êtreensemencés au printemps et se couvriront à l'automne de légumes ou de grains de la plus belle venue. La récolte ira toujours grossissant d'année en année à mesure que les défrichements s'étendront ; le colon y trouvera plus que sa nourriture et celle de ses bestiaux.

Le chauffage ne lui coûtera que la peine de bucher son bois. Comme il y a moins de luxe dans ces cantons nouveaux, les filles se contenteront de robes plus modestes et de chapeaux moins fleuris. De leur côté, les garçons trouveront dans le voisinage un établissement aussi facile qu'avantageux. Voilà donc l'aïeance arrivée au foyer de ce colon qui ne l'aurait jamais connue s'il était demeuré sur sa première terre. C'est bien le cas de dire que tous nos petits cultivateurs des vieilles paroisses se feraient colons s'ils connaissaient la bonne fortune qui les attend dans les terres nouvelles.

2. C'est le travailleur pauvre, c'est le journalier des villes, des campagnes et des centres Canadiens des Etats-Unis, qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que son labour quoti-

dien. Il est dur d'être ainsi enchaîné à une tâche ingrate sans aucun espoir d'améliorer sa position ; car il n'y a point d'avenir pour le pauvre journalier. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet point de faire des économies qui seraient un refuge contre les jours mauvais. Aussi s'il survient un accident, une maladie ou un manque d'ouvrage, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Et même en supposant que l'ouvrage ne manque jamais, que la santé dure toujours, le travailleur est-il à l'abri du malheur ? Non ; il faut compter avec l'âge qui diminue les forces, enlève la vigueur, rend le travail impossible et ne laisse au vieillard pour subsister que la charité publique ou l'assistance de ses enfants. Triste condition que celle-là ! mais grâce à Dieu, il est possible de l'éviter en allant, avant l'âge avancé, se tailler un domaine dans nos centres de colonisation.

4. C'est le cultivateur père de famille qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Dans les vieilles paroisses, les terres à vendre sans être rares sont le plus souvent assez difficiles à acquérir à cause du prix élevé qu'on en demande. Pour y prétendre, il faut des fonds, et ces fonds sont lents à venir dans la bourse d'un cultivateur qui ne possède pour vivre et élever sa famille que les produits ordinaires de sa ferme. En attendant, les garçons grandissent. Le père s'efforce de les retenir près de lui en les intéressant autant que possible aux travaux de la ferme. Pour les attacher davantage, il ne leur refuse, par malheur, ni les beaux habits, ni les beaux chevaux, ni les belles voitures ; il ne recule devant aucune dépense et ne craint pas même de s'endetter pour procurer à son fils tout ce qui peut lui faire plaisir. Et cependant, le jeune homme s'ennuie ou feint de s'ennuyer au foyer domestique. Les exigences vont toujours croissant et il arrive un temps où elles deviennent telles que le père ne peut plus y satisfaire. Il doit se résigner alors à voir son fils partir pour les Etats-Unis ; ou bien, il aura recours à un moyen extrême, il abandonnera sa terre à son fils moyennant une rente annuelle. Malheureuse rente, qui deviendra trop souvent une pomme de discorde et achèvera de détruire le bonheur domestique ! Le père sera exigeant ; le fils sera peu exact à payer. Le père sera mécontent ; le fils le sera davantage et avec plus de raison peut-être ; car cette rente qu'il a acceptée mange le plus clair de son revenu et le condamne à végéter pendant de longues années. De part et d'autre on regrette le malheureux contrat ; mais pourquoi le père ne vendait-il pas sa propriété ? Avec le prix qu'il en eut retiré, il pouvait s'établir et établir ses fils sur des terres nouvelles qui en quelques années leur aurait procuré à tous l'aisance sinon la fortune.

4. C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Il est obligé de s'éloigner ; pour quoi irait-il aux Etats-Unis consumer sa jeunesse à chercher une fortune qui le fuira toujours ? S'il a du courage au cœur et de la force dans les bras, qu'il prenne la hache et s'enfonce dans la forêt sur ces belles terres qui n'attendent que le défrichement pour se couvrir de riches moissons. C'est dans les terres nouvelles que se trouve la vraie Californie pour nos jeunes Canadiens : chaque lot y renferme un trésor pour celui qui sait le découvrir. La journée d'un colon vaut en moyenne de deux à trois dollars, si l'on calcule le prix du travail en lui-même et la valeur qu'il donne au sol. Une première année de défrichement rapporte donc de \$200 à \$400, et c'est là un capital qui ne fait que grossir, comme les intérêts, avec le travail et les récoltes des années suivantes. Une année de séjour aux Etats-Unis donnera-t-elle jamais un capital aussi considérable ? Et quelle différence entre le sort du colon et celui de l'ouvrier des manufactures ! le colon travaille pour lui et chez lui ; il ne dépend que de lui-même, de sa volonté, de son courage. Il n'a pas à subir la volonté ou les caprices d'un maître dur et exigeant ; il n'est pas l'esclave d'une machine qui peut le broyer ou le mutiler au moindre accident ; il n'a pas à respirer l'air corrompu des mines ; il n'est pas exposé à manquer d'ouvrage et à consumer en quelques jours le peu d'épargnes qu'il aurait pu faire en plusieurs mois. En un mot, le travail du colon est moins pénible, moins assujétissant, moins dangereux et il est plus avantageux, plus rémunérateur que celui des manufactures. Et quelle perspective pour l'avenir : Le colon voit devant lui, au bout de quelques années, l'aisance, la liberté sinon la fortune. Avec un travail plus pénible l'ouvrier ne peut se promettre qu'il aura réalisé assez d'épargnes pour être à l'abri du besoin, heureux encore s'il garde assez de santé et de force pour continuer le dur labeur qu'il s'est imposé ! Que nos jeunes Canadiens méditent ces vérités et qu'ils assurent leur avenir, pendant qu'il en est temps encore, sur nos terres colonisables.

SERVICE POSTAL

DANS LA

REGION DU NORD DE MONTREAL

Départ du Courrier.—ALLER

De Labelle au Nominuingue directement tous les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine à 7 heures du matin pour arriver au Nominuingue vers les 11½ heures a. m., départ du Nominuingue les mêmes jours à 2 heures p. m., pour arriver à Labelle à 7 heures p. m.

Départ du Nominuingue pour Montigny, St-Gérard Montarville, (Kiamika) tous les mercredis et samedis à 6 heures du matin, diner à St-Gérard de Montarville, rendu au Rapide de l'Original à 5½ heures p. m.

Départ du Rapide de l'Original, les jeudis pour Ferme Neuve, pour revenir le mercredi suivant.

Départ du Rapide l'Original pour le lac aux Ecorces, le jeudi pour revenir le jeudi suivant au soir.

Le mercredi départ de St-Gérard de Montarville (Kiamika) d'une malle pour Habessee, départ de la Jas. MacLaren Co. Cette malle peut faire connection avec la malle de Buckingham.

Départ du Rapide l'Original tous les mardis et vendredis matin à 6 heures pour St-Gérard Montarville où elle arrive à 11 heures a.m. et de là au Nominuingue pour arriver à 6 heures p. m. Ces malles ne font pas connection directe avec le chemin de fer actuellement mais le feront au printemps.

Départ du Courrier pour l'Annonciation.

De Labelle tous les mardis, jeudis et samedis pour l'Annonciation, retour les mêmes jours.

De là à l'Ascension tous les samedis à l'arrivée du courrier, retour le samedi suivant.

De Ste-Veronique de Turgeon, tous les samedis à l'arrivée du courrier, retour le samedi suivant.

De Labelle tous les jeudis à 2½ heures p. m., pour la Macaza, retour le jeudi suivant.

De Labelle pour la Minerve tous les mardis à 2 heures p. m., retour le mardi suivant.

PRIX DU PASSAGE POUR LES VOYAGEURS

PAR LE COURRIER

	\$	c.
De Labelle à L'Annonciation	75	
De L'Annonciation à L'Ascension	75	
De L'Annonciation à Turgeon	75	
De Labelle à la Macaza	75	
De Labelle à la Minerve	75	
De Labelle au Nominuingue	1	00
Du Nominuingue à Montigny	75	
De Montigny à Saint-Gérard Montarville	50	
De Nominuingue à Rapide l'Original	1	75
Du Rapide l'Original à Ferme Neuve	50	
Du Rapide l'Original au lac aux Ecorces	50	

DISTANCES D'UN ENDROIT A L'AUTRE

De Labelle à L'Annonciation.....	15 milles
De Labelle à La Macaza.....	10 "
De La Macaza au Lac Chaud.....	3 "
De Labelle au Nomingue.....	21 "
Du Nomingue à Montigny.....	10 "
De Montigny à Saint-Gérard Montarville.....	12 "
De Saint-Gérard Montarville à Rapide L'Original.....	14 "
De Saint-Gérard Montarville à Habessee.....	10 "
De Rapide l'Original à Ferme Neuve.....	12 "
De Rapide l'Original au lac aux Ecorces.....	7 "
De L'Annonciation à l'Ascension.....	15 "
De L'Annonciation à Sainte-Véronique de Turgeon.....	12 "

LOI DE CHASSE

PROVINCE DE QUEBEC

TEMPS DE PROHIBITION

CHASSE

ZONE No 1

1. Caribou.—Du 1er février au 1er septembre.
2. Chevreuil et orignal.—Du 1er janvier au 1er septembre.
- 2a. Chevreuil et orignal.—Ottawa et Pontiac.—Du 1er décembre au 1er octobre.
Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants durant une saison de chasse, plus d'un orignal, deux chevreuils et deux caribous.
N.B.—Il est défendu de chasser, prendre ou tuer en aucun temps les faons, jusqu'à l'âge de un an, des animaux mentionnés aux Nos 1 et 2 : ainsi que la femelle de l'orignal en tout temps.
3. Castor.—En tout temps, jusqu'au 1er novembre 1905.
4. Vison, loutre, martre, pékan, le renard et le loup-cervier.—Du 1er avril au 1er novembre.
5. Lièvre.—Du 1er février au 1er novembre.
6. Ours.—Du 1er juillet au 20 août.
7. Rat musqué.—Du 1er mai au 1er avril.
8. Bécasse, bécassine, les pluviers, les courlis, les chevaliers et les maubèches.—
Du 1er février au 1er septembre.
9. Perdrix grises et de savane.—Du 15 décembre au 1er septembre.
10. La perdrix blanche ou ptarmigan.—Du 1er février au 1er novembre.

10a. Défense de vendre et d'exposer en vente aucune perdrix grise ou de savane avant le premier jour d'octobre 1903.

11. Macreuses, sarcelles, canards sauvages de toute espèce.—Du 1er mars au 15 septembre. (Excepté : Harles ou becs-scies, huards, goélands.)

N. B.—Néanmoins, dans la partie de la province située à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et de Montmorency, les habitants peuvent chasser toute saison de l'année, sauf entre le 1er juin et le premier août, mais pour leur nourriture seulement, les oiseaux mentionnés au No 11.

12. Il est défendu de tuer en tout temps, et de prendre au filet du 1er mars au 1er septembre les oiseaux percheurs, tels que : Les hirondelles, les tritris, les fauvettes, les moucherolles, les pics, les engoulevents, les pinsons (rosignols, oiseaux rouges, oiseaux bleus, etc.), les mésanges, les chardonnières, les grives, (merles, flûtes des bois, etc.), les roitelets, les goglus, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucous, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, les hiboux, le pigeon voyageur, (tourte), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs (récollets), les pies-grièches, les geais, les pies, les moineaux, les étourneaux.

13. Enlever les œufs ou nids d'oiseaux sauvages.—En tout temps de l'année.

N. B.—Il est permis de chasser, tuer ou prendre le chevreuil, en se servant de chiens, du 20 octobre au 1er novembre.

Les amendes varient de \$2 à \$200, pour chaque infraction, ou emprisonnement à défaut de paiement.

Quiconque n'a pas son domicile dans la province de Québec ne peut en aucun temps faire la chasse en cette province, sans y être autorisé par un permis. Ce permis n'est pas transférable et est valable seulement durant la saison de chasse pour laquelle il est émis.

Exception en faveur des membres *bonâ fide* d'un club de chasse qui a loué un terrain de chasse de la province, lesquels pourront sans tel permis chasser sur ce terrain.

ZONE No 2

1. Caribou.—Entre le 1er mars et le 1er septembre.

N. B.—Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants plus de quatre caribous durant une saison de chasse.

2. Loutre.—Entre le 15 avril et le 15 octobre.

3. Le lièvre entre le 15 mars et le 15 octobre.

4. Rat musqué.—Entre le 1er avril et le 1er novembre.

5. La perdrix grise et la perdrix de savane.—Entre le 1er février et le 15 septembre.

5a. La perdrix blanche ou le ptarmigan.—Entre le 1er mars et le 1er novembre.

N. B.—A l'exception des dispositions qui précèdent immédiatement, toutes les dispositions qui s'appliquent à la zone No 1, s'appliquent à la zone No 2.

S. N. PARENT,

Ministre des Terres, Mines et Pêcheries.

LOI DE PÊCHE

PROVINCE DE QUEBEC

TEMPS DE PROHIBITION

PÊCHE

1. Saumon (à la ligne).—Du 15 août au 1er février.
2. Ouananiche.—Du 15 septembre au 1er décembre.
3. Truite tachetée de ruisseau ou de rivières, etc.. (*Salmo fontinalis*).—Du 1er octobre au 1er mai.
4. Grosse truite grise, lunge, touladi, *Salmo confinis*.—Du 15 octobre au 1er décembre.
5. Doré.—Du 15 avril au 15 mai.
6. Achigan.—Du 15 avril au 15 juin.
- Maskinongé.—Du 25 mai au 1er juillet.
8. Poisson blanc.—Du 10 novembre au 1er décembre.

Amendes de \$5 à \$20, pour première infraction, \$20 à \$40 pour deuxième, et \$40 à 60 pour troisième infraction, ou emprisonnement à défaut de paiement.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) SEULE est autorisée dans les lacs et les rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec. Pour toute espèce de pêche il faut un permis.

Toute personne non domiciliée dans la province de Québec est obligée de se procurer un permis pour pêcher dans les lacs et les rivières sous le contrôle du gouvernement de la province qui ne sont pas sous bail. Ce permis n'est valable que pour le temps, l'endroit et les personnes qui y sont indiqués.

S. N. PARENT,

Ministre des Terres, Mines et Pêcheries.

ler

ler

ne,
nt.

acs
our

so
du
ole

Principales Colonies

Des Vallées de la Rouge, de la Llevre et de la Klamka :



Ste-Agathe, Ste-Sophie,
St-Adolphe, St-Jovite,
Lac Supérieur,
Mont Tremblant,
La Conception,
Amherst, Lac Cameron,
Labelle, La Minerve et le
Lac Labelle,
La Vallée de la Mocava,
Lac Chaud et Lac Sapin,
L'Annonciation,
L'Ascension,
Le Nominique,
Ste-Veronique de Turgeon,
St-Gérard de Montarville,
La Kiamika, Lac des Isles,
Lac aux Ecorces,
Le Rapide de l'Original,
La Ferme Neuve, etc., etc.

Pour renseignements, Cartes, etc., s'adresser à

T. A. BRISSON ou L. E. CARUFEL

Agents de Colonisation

1600 rue Notre Dame, MONTREAL

Imprimerie E. H. TELLIER, 35 rue Saint-Jacques, Montreal.

